



Electricité en commun payée par un seul locataire ???

Par **virginie74**, le **22/08/2008** à **13:05**

Bonjour,rrnrnJe viens de me rendre compte que je paye l'électricité des escaliers qui sont en commun pour trois appartements. L'électricité est relié à mon appartement, donc à mon compteur.rnJ'ai demandé au propriétaire des explications, et il m'a répondu que c'était comme ça et que mes voisins payés l'électricité de la cave.....rrnrnEst-ce légale ???rrnrnDe plus, suite à une inondation de mon appartement (l'eau passée par le vélux mal fait), j'ai du jeter un meuble en bois qui avait pris l'eau et une chaîne hifi complètement foutue. Le propriétaire n'a pas voulu me rembourser en prétextant que son assureur refusait de tout prendre en charge.....en fait, après vérification, mon bailleur n'avait pas prie d'assurance habitation sur l'appartement...rrnrnQue puis-je faire, je suis fatiguée de devoir affronter seule, un propriétaire qui suit ses propres lois....rrnrnmerci pour vos réponses.